

Ecole Primaire

01500 CHATEAU
GAILLARD**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE**
du 15/03/2022

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : Mme VUILLAUME Julia			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directrice de l'école - Président : Mme Paris Stéphanie	X		
Maire : M Brunet Joël	X		
Conseiller municipal : Mme Cholet Colette	X		
ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE			
Mme PONCIN Marie-Christine		X	
Mme TRICHET Aurélie	X		
Mme MICHON Céline	X		
M SERFATY Maxime	X		
Mme BLANC Laurie	X		
Mme TAVERNA Christelle (travail à temps partiel)	X		
Mme PILLIE Christine	X		
Mme GUERIN Julie	X		
Mme GLAY COCHE Marion	X		
Mme CARREL Mélanie	X		
Mme CAUSIER Marine	X		
Mme LAKOMY Aurore	X		
M FONCEL Bertrand	X		
M FICHAUX Luc	X		
Un des maîtres du RASED :			
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES			Suppléants assurant un remplacement
M NOISSETTE Freddy		X	
Mme DUCLOS Fanny		X	
M KONG Stanley	X		
Mme GAILLARD Gaëlle		X	
Mme LHERMET Aurélie	X		
M CHARBONNIER Josselin	X		
Mme DUJOUX Angélique	X		
Mme OUIQUE Bérengère		X	
Mme FAVRE-PETITGENET Marie-Pierre		X	
Mme GRANDVOINET Anne-Flore	X		
M OBADIA Nathaniel	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :		X	
Médecin scolaire :		X	
Infirmier(e) scolaire :		X	
Assistante sociale :		X	
ATSEM		X	
Représentant périscolaire :		X	
D.D.E.N. Mme GONGUET Christine	X		
Invité :			
Autres adjoints présents :			

Procès-verbal établi le

Le président, directeur de l'école
Nom : Stéphanie PARIS

Signature

Le secrétaire, (Représentant des parents d'élèves)
Nom : M Obadia Nathaniel

Signature

Conseil d'école Ecole Primaire Château Gaillard

Date : 15 mars 2022

Heure de début : 18h00

ORDRE du JOUR :

- 1) Fonctionnement école année en cours
- 2) Projets et activités prévus année en cours
- 3) Perspectives 2022-2023
- 4) Travaux réalisés et demandes auprès de la mairie
- 5) Questions des parents d'élèves

⇒ **point d'information : 1) Fonctionnement école année en cours.**

*** Suivi des effectifs :**

Il y a eu un peu de changement, 2 radiations pour 4 arrivées soit 308 élèves actuellement pour 11 classes.

Enseignant	Niveau	Effectifs	ATSEM
Mme PONCIN Marie-Christine	PS-MS	30 élèves : 14PS et 16 MS	Mme Maryse ALCARAZ
Mme TRICHET Aurélie (3j) Complétée par PARIS Stéphanie (1j)	PS-MS	30 élèves : 17 PS et 13 MS (arrivée toussaint, +1MS)	Mme Sylvie JURY
Mme MICHON Céline (3j) M SERFATY Maxime (1j)	MS -GS	30 élèves : 6 MS + 24 GS (arrivée janvier, +1 GS)	Mme COULON Anabelle
Mme BLANC Laurie	GS-CP	26 élèves : 18 GS et 8 CP	
Mme TAVERNA Christelle (2j) Mme PILLIE Christine (2j)	CP	26 élèves	
Mme GUERIN Julie (3j) M SERFATY Maxime (1j)	CP-CE1	26 élèves : 8 CP et 18 CE1	
Mme GLAY COCHE Marion	CE1-CE2	27 élèves : 11 CE1 et 17 CE2	
Mme CARREL Mélanie (3j) Mme CAUSIER Marine	CE1-CE2	27 élèves : 6 CE1 et 21 CE2	
Mme LAKOMY Aurore	CE2-CM1	27 élèves : 6 CE2 et 21 CM1	
M FONCEL Bertrand	CM1-CM2	28 élèves : 20 CM1 et 8 CM2	
M FICHAUX Luc	CM2	30 élèves	

*** Communication avec les familles :**

L'école a été victime du fournisseur de télécommunication et depuis le 8 janvier, le téléphone fixe de l'école ne fonctionne plus du tout, on ne peut pas recevoir d'appel, on ne peut pas appeler. Dans le contexte de gestion de crise, cela est vite devenu compliqué car les enseignants ne souhaitent pas utiliser leur téléphone personnel. La mairie a doté l'école d'une carte sim. Dorénavant, la directrice est joignable au 06 70 91 25 21.

La directrice a fait le choix et désire conserver le cahier de liaison pour des informations d'ordre administrative. Le dispositif Klassly a été mis en place pour instaurer une communication interne à la classe, pour le fonctionnement et pour la vie de la classe. Il ne s'agit pas seulement d'un mode communication mais bien aussi un choix pédagogique. Il a été choisi par 8 enseignants mais tous les enseignants ne souhaitent pas utiliser ce support. Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que ces modes de communication ne doivent pas empêcher de respecter le rythme de travail des enseignants. Nous recevons des messages le mercredi, certes, mais aussi dans la nuit ou encore le week-end.

On peut s'accorder sur le fait que l'on prévienne pour une urgence (pour signaler un cas covid), mais les enseignants ne sont pas d'accord pour recevoir des messages concernant la cantine ou la garderie car nous ne la gérons pas et nous sommes encore moins d'accord pour des parents qui souhaitent passer des messages pour l'anniversaire de leur enfant.... par exemple.

C'est notre métier, et comme celui de la plupart des parents, il doit respecter les temps de la vie personnelle. Dans cette dérive de "connexion", depuis quelques mois, nous avons eu tendance à toujours répondre, et le plus vite possible. Maintenant, nous nous accorderons pour ne plus répondre sur des temps personnels.

Remarques lors du conseil : Téléphone :

- Le manque de ligne téléphonique peut poser des problèmes en cas d'urgence.
- Les enseignants déplorent le fait que lorsqu'ils/elles utilisent leur portable personnel avec numéro caché, les parents ne répondent pas.

* Gestion Covid :

Entre la Toussaint et les vacances de Noël, 4 élèves dont 3 dans la même classe avaient entraîné une fermeture de classe d'une semaine.

Après la rentrée de janvier, nous avons vite fait des tests salivaires et très rapidement toutes les classes ont été cas contact, la directrice a fourni par exemple près de 150 attestations nominatives à des parents sur une seule journée (pendant un mercredi). Toutes les classes ont fini cas contact moins de 15 jours après la rentrée. Nous étions passés au protocole 3 et toute la gestion est vite devenue compliquée car très lourde administrativement et pédagogiquement. L'enseignement en mode hybride (à la fois en présentiel et en distanciel) a été mis en place dans certaines classes, d'autres ont été fermées. Près de 130 cas ont été déclarés à la directrice sur la période. Certaines classes ont fait 4 cycles de tracing avec chacun 3 autotests et autant de déclarations...

La directrice tient à remercier tout le monde car tout le monde a été malade : les élèves, les familles des élèves mais aussi les enseignants et leur famille, les personnels Atsem et les personnels de la garderie. Nous avons tous dû nous adapter, réagir, gérer. Tous les personnels de l'éducation étaient mobilisés 24h/24. La directrice faisait remonter la situation au jour le jour voir d'heure en heure et elle était au téléphone avec le médecin départemental ainsi que l'inspectrice certains dimanche. Nous avons tout fait pour que les élèves soient le mieux protégés.

Mais nous avons tous pu constater que le rythme de travail s'est trouvé fortement perturbé.

Depuis la rentrée début mars : nous avons cru que l'épidémie serait derrière nous car certaines classes avaient dépassé la moitié d'élèves atteints. Or le 11 mars et dans les 48 h qui ont suivi, 7 cas ont été déclarés dont 2 étant des enfants ayant déjà contracté la covid courant janvier. Il ne faut pas lâcher ni notre vigilance, ni les gestes barrières. Encore 5 cas de plus cette semaine, le port du masque est fortement conseillé. Notre école fera une campagne de tests salivaires entre 28 mars et le 1^{er} avril.

Remarques lors du conseil :

- *Distanciel : on rappelle que lorsqu'un enseignant est malade, il/elle n'est pas sensé travailler, c'est-à-dire donner du travail aux enfants, le corriger, etc.*
- *Port du masque : les élèves cas contacts sont fortement incités à porter le masque pendant 7 jours.*
- *La situation en terme de remplacement potentiel sur le département est telle qu'aucun remplacement ne peut être envisagé jusqu'à la fin de l'année scolaire.*

* Santé scolaire :

La visite des MS par les infirmières de PMI ont eu lieu et le bilan des orthoptistes ont été effectués auprès des PS.

- ⇒ **point d'information : 2) Projets et activités prévus année en cours.**

Projets de classe mis en place depuis les vacances de la Toussaint:

- Intervenant sport dans toutes les classes. Il y a eu une pause pendant la période 3 mais les cycles viennent de reprendre.
- Participation au cycle cinéma l'Ain Junior (programmation spécifique,) Les maternelles et Mme Guerin iront voir un film « Zébulon le dragon » (label Art & Essai). Les maîtres sont allés en voir 2 (« Miraï la petite sœur » et « Marche avec les loups »).
- Cycle de natation, finalement les CM1 ont eu 4 ou 5 séances avant l'interdiction de l'activité par le protocole sanitaire. Les GS et CE1 auront également 4 séances (au lieu de 8).
- Théâtre : CP de Mmes Taverna et Pillie, les intervenants ont commencé à venir (Théâtre à Bourg, 6 interventions prévues). Les CP mais également d'autres classes (Mme Guerin, Mme Glay Coche et Mme Lakomy) sont allés au théâtre.
- Conseil élèves : Il a été suspendu pendant le niveau 3 du protocole, il a repris ce lundi pour les élémentaires.
- Le Marché créatif a eu le succès habituel.
- Certains CP, pendant le décloisonnement ont écrit une lettre à des personnes isolées pour Noël et ils ont envoyé une petite réalisation avec.

Remarques lors du conseil :

- *Les enseignants remercient la Mairie & le Sou des Ecoles pour leurs participations financières aux sorties.*

Projets de classe pour la fin d'année scolaire :

- carnaval de l'école le 18 mars, on l'a voulu simple (déguisement dans la classe et certaines festivités dans la cour) mais on a souhaité quand même le mettre en place.
- semaine des pompiers du 16 au 20 mai , de CP à CM2
- Permis Internet (programme national de prévention pour un usage d'Internet) pour les CM1 et CM2
- Intervention avec infirmière pour les dents & les microbes avec tous les CP et sur la puberté pour les classes de CM2
- Journée à la base aérienne pour les classes de CM1
- sortie de fin d'année : les collègues sont en train de regarder car on est resté très dépendant des devenir des protocoles. Nous sommes vigilants aussi, car la hausse du prix du gasoil risque de modifier le coût des transports. Le Sou des Ecoles tiendra compte de cette nouvelle donnée.
- fête de l'école : Le 1^{er} juillet.

La Directrice tient à remercier tous les acteurs, sans qui, ses actions ne seraient pas possibles : les enseignants qui les mettent en place, les parents, les bénévoles et la Municipalité qui est aussi fréquemment associée.

Remarque lors du conseil :

- *Le boudrome sera ouvert désormais pour les enfants.*

- ⇒ **point d'information : 3) Perspectives 2022-2023**

Lors des réunions académiques du début d'année, l'école de Château Gaillard n'a pas été obtenue une ouverture éventuelle.

Nous avons mis en place les inscriptions pendant le mois de mars pour anticiper au maximum l'effectif réel de la future rentrée scolaire. Aujourd'hui sur 29 futures inscriptions seulement 15 ont été réalisées (dont une, non prévue), la secrétaire annonce encore 4 RDV de pris d'ici à la fin du mois. Donc il n'y a que 19 arrivées confirmées ! $308 - 38 + 19 = 289$ élèves sûrs.

Il faut absolument interpellé toutes les personnes connues pour venir leur enfant au plus vite.

Nous resterons vigilants et informeront l'inspection de l'évolution des effectifs.

A la rentrée 2023, le conseil des maîtres a noté qu'il sera demandé de faire des classes à 24 en GS et en CP.

Nous en reparlerons en juin.

⇒ **points d'information : 4) Travaux réalisés et demandes auprès de la mairie**

Les classes de maternelles ont été dotées de tableaux numériques. Nous avons également reçu les 20 ordinateurs portables de la dotation (remerciements à la Mairie & au Ministère).

Suite à des problèmes de portes, celle d'entrée de la maternelle a été changée, on reste vigilants sur des portes extérieures ou intérieures de différents bâtiments qui posent régulièrement problème.

Le photocopieur s'est fait oublier jusqu'à la fin 2021 mais il est à nouveau très défaillant et il a fallu faire intervenir plusieurs fois le dépanneur. Nous n'avons pas eu de RDV pour l'audit : quand pourra-t-il avoir lieu ?

Pour information, sur le budget collectif sur 3600 euros alloués, plus de 1700 sont partis dans les cartouches d'encre de l'imprimante couleur (en sachant qu'une partie des copies sont faites en mairie). Le budget collectif risque également d'être impacté par la hausse importante du prix du papier pour cette année 2022.

Nous demandons à nouveau la possibilité d'avoir un four du côté de la maternelle pour pouvoir mener les activités découverte du monde avec une organisation sans contrainte.

Pouvons-nous faire enlever le papier collé aux fenêtres dans la classe de Mme Taverna ?

Pour les conseils d'élèves : nous avons acheté sur les crédits collectifs différents matériels pour jouer dans la cour, pouvons-nous avoir la clé du nouveau placard qui a été construit sous l'escalier ?

Les élèves demandent qu'on regarde pour installer des potagers, pouvons-nous nous rapprocher des espaces verts pour mettre des « carrés potagers » ?

Nous nous sommes aperçus que lorsque les classes sortaient faire du sport, elles ne pouvaient rentrer à nouveau sans sonner au portail. Puisqu'il y a des claviers, serait-il possible d'avoir le code du portail pour pouvoir entrer sans sonner ?

La directrice remercie tout particulièrement l'agent technique pour sa polyvalence et sa réactivité face à tous nos soucis du quotidien.

Remarque lors du conseil :

- *La Mairie s'engage à mettre le financement du photocopieur au budget.*
- *La Mairie s'engage à enlever le papier sur les fenêtres de la classe de Mme Taverna.*

⇒ **points d'information : 6) questions de parents d'élèves**

QUESTIONS/REMARQUES POUR L'ECOLE

Questions à destination de l'Ecole

1. Des parents déplorent les effectifs importants de certaines classes ; Qu'en est-il du projet d'ouverture de la 12ème classe ?

Réponse dans l'ordre du jour.

2. Des parents s'interrogent sur la prise en compte d'une période de transition entre la GS et le CP ; Sera-t-il programmé un temps d'immersion ?

Organisation comme chaque année, nous ferons attention à faire visiter toutes les classes de CP. Mme Taverna et ses collègues organiseront des périodes d'immersion auprès des GS afin de leur expliquer le fonctionnement du CP.

3. Des parents apprécient l'utilisation de Klassly. Serait-il possible d'uniformiser cette méthode de communication à l'ensemble des enseignants ?

Réponse dans l'ordre du jour.

4. Certains déplorent de ne pas avoir les informations concernant la vie de l'école (affichage inadapté – sur la porte de l'école par exemple – ou non mis à jour pour les parents qui ne sont pas présents sur le site de l'école. Exemple : maladies infantiles, poux).

La communication a été évoquée dans l'ordre du jour. Certains parents annoncent ouvertement ne jamais ouvrir le cahier de liaison, ce qui n'est pas acceptable. Pour les maladies infantiles, nous avons eu un cas de varicelle en maternelle et l'affichage a été fait devant chaque porte d'entrée, comme il se fait habituellement. Pour les poux, les mots ont été donnés quand il y a eu besoin.

5. Est-ce que la directrice a pu prendre connaissance et répondre aux mails des parents, notamment pendant la crise sanitaire ?

Seul le téléphone ne fonctionnait pas, la directrice a été régulièrement remerciée pour sa rapidité de réponse. Comme annoncé dans l'ordre du jour, dorénavant, elle se réservera le droit de répondre pendant les jours d'école.

6. Est-il possible de prévenir les parents en premier lieu dès lors que l'enfant a été convoqué chez la directrice ?

Lorsque la situation le nécessite, la directrice peut être amenée à gérer dans l'immédiat des situations entre les enfants. Elle informe les parents si nécessaire. Le bureau de la directrice reste ouvert à ceux qui expriment le besoin de venir, et ce n'est pas synonyme de sanction.

7. Certaines classes seraient dépourvues d'outils informatiques, qu'en est-il de l'approche du numérique pour les élèves ?

Réponse dans l'ordre du jour.

8. Est-ce que l'accès à la culture proposé dans la cadre des activités de classe va s'étoffer ? (Bibliothèque ...)

L'accès à la culture est régulièrement présent dans les apprentissages et certaines sorties sont culturelles également, théâtre, cinéma (films art et essai), ... La bibliothèque ne propose pas de créneaux ouverts sur temps scolaire pour l'instant.

La médiathèque d'Ambérieu n'accepte pas pour l'instant de partenariat.

9. Est-ce que vous rencontrez des difficultés à faire en sorte que tous les enfants de maternelle soient correctement rhabillés/chaussés pour sortir ?

L'autonomie de l'enfant est toujours à travailler toute l'année. Les enfants sont en difficultés quand les habits sont inadaptés pour favoriser leur propre autonomie. Les classes ont 30 élèves pour 2 adultes (au maximum). Il faut que les parents habituent leurs enfants à être autonome. On notera également qu'une fois dehors, certains ont tendance à se dévêtir régulièrement.

10. Pouvez-vous rappeler les horaires d'ouvertures de l'école ? Pourquoi les classes de primaire et de maternelle ne sortent pas à la même heure ?

L'entrée se fait à la même heure et les parents de maternelle doivent déposer leur enfant à la porte d'entrée. Pour la sortie et afin de pouvoir laisser la possibilité aux parents de venir chercher leurs enfants des 2 côtés, il est habituel de décaler la sortie de 5 minutes.

Donc entrée 8h20 à 8h30 et 13h20 à 13h30. Sortie maternelle 11h25 et 16h25 (les enfants sont remis personnellement à chaque parent). Sortie élémentaire 11h30 et 16h30.

11. Certains parents remarquent que leurs enfants sont libérés des classes maternelles (dans la cour) avant qu'ils n'aient pu aller jusqu'à la porte auprès de l'enseignante. Cela aurait un impact sur la communication enseignants/parents.

L'intention était de limiter le trajet aux parents. Pour parler avec l'enseignante, il suffisait d'aller vers elle.

L'enseignante a déjà modifié sa sortie.

12. Il nous a été remonté un comportement de nature intime inapproprié. Y'a-t-il des actions programmées de prévention sur l'intimité ?

La découverte du corps et des limites du respect du corps de chacun est un élément auquel les enseignants font très attention. Lorsqu'un comportement est détecté, il y a d'abord des échanges avec les familles et si besoin, comme c'est le cas aujourd'hui, il y a eu une collaboration avec les infirmières de PMI. Il y aura des échanges autour d'un album pour aborder cette notion.

13. Les enfants délégués élus n'auraient plus de réunion mensuelle avec la directrice, pourquoi ? Ces derniers appréciaient les préparations et les retours.

Dans ordre du jour.

Remerciements

Beaucoup de familles remercient l'équipe enseignante pour la qualité de communication et de gestion de la crise sanitaire dans un contexte si compliqué.

Elles remercient aussi le personnel de mairie pour l'encadrement dans les meilleures conditions possibles malgré des effectifs importants.

Annexe : Questions à destination de la Mairie

Rappels et réponses de la Mairie lors de la réunion du 08/03/2022 (18h15) en présence de Mme CHOLLET et Mme VIEIRA pour la mairie, et, Gaëlle GAILLARD, Angélique DUJOUX et Marie-Pierre FAVRE PETITGENET pour les parents d'élèves élus.

- Le port du masque restera obligatoire pour tous les trajets en bus.
- Les bénéficiaires d'un PAI doivent fournir une trousse avec le traitement au personnel du périscolaire, en plus de celle que doit aussi posséder l'enseignant. Pour chaque PAI, 2 trousse sont donc à donner impérativement, ce qui n'est encore pas le cas en ce mois de mars.
- Rappel des horaires de fin de journée pour la garderie : 18h30 et non 18h35.  De plus, certains parents oublent encore d'inscrire leur enfant. Et si l'enfant est prévu de rester jusqu'à 18h30, l'inscrire jusqu'à 18h30.
- Il y a eu un nouveau problème avec la ligne téléphonique pour joindre le périscolaire. Il est impossible pour le personnel de joindre l'extérieur (problème avec le fournisseur « K-net »), la réparation est en cours.
- A été évoquée la question du matériel informatique que des familles disent être insuffisant et/ou obsolète : la mairie nous a répondu que toutes les classes, à ce jour, sont équipées de TBI, très récemment pour la maternelle, mais elles sont maintenant équipées. De plus 20 ordinateurs ont été renouvelés/changés dernièrement.

1. Qu'en est-il de l'étude sur la faisabilité de mettre en place un centre aéré ?

Le local dans lequel se trouvait le centre de loisirs de St Denis en Bugey, maintenant fermé, a été visité par une personne de la mairie, et, des contacts ont été pris avec plusieurs communes.

La première difficulté réside dans l'absence de locaux disponibles sachant que pour un centre de loisirs, il faut des locaux dédiés, les locaux de l'école ne peuvent pas être utilisés.

Le second souci est le coût. Un tel projet est beaucoup trop onéreux pour une commune comme la nôtre, même avec les subventions. Le reste à charge évalué demeurerait trop important pour la mairie, les frais de salaires du directeur et des encadrants/animateurs en nombre suffisant en fonction du nombre d'enfants, représenteraient notamment une charge considérable.

Si la mairie décidait de sous-traiter (par exemple avec Alfa3a) la facture serait également très élevée.

Nous avons alors soumis l'idée de s'associer à une commune qui disposerait déjà d'un centre ou non d'ailleurs (la mairie a pensé à cela aussi) mais la mairie se demande si les familles accepteraient de se déplacer si les locaux utilisés n'étaient pas sur notre commune...

➔ Est-ce qu'une association de parents se constituerait si la décision de la mairie en restait là ?...

➔ Les classes occupées actuellement par le centre de formation adulte ne pourraient-elles pas être utilisées pour un centre de loisirs à la fin de l'année ? Ce qui résoudrait la question des locaux. Ces locaux n'étant plus utilisés pour et par l'école, peuvent-ils être considérés comme des locaux non-scolaires, comme il faut que les locaux d'un centre de loisirs ne soient pas des locaux scolaires.

La mairie ne dispose pas d'informations sur la composition des futures familles qui vont arriver sur la commune (enfants ou non, enfants en âge de fréquenter un centre de loisirs...) en particulier au niveau des logements du bâtiment en cours de construction.

2. Pourriez-vous rappeler les règles de remboursement des repas ou heures de garderie « non consommées », et prévoir un écrit récapitulatif qui serait diffusé aux parents, du type FAQ, questions-réponses ?

Serait-il possible d'être remboursés des réservations de repas ou d'heures de garderie lorsque l'enseignant est malade et non remplacé et que cela est appris le matin même pas avant, ou lors de la fermeture d'une classe... ?

La mairie a accepté de faire un rappel.

Les parents d'élèves élus présents à la réunion de pré-conseil d'école avec la mairie ont même proposé de préparer un document de questions-réponses en essayant de reprendre chaque cas de figure et la règle de remboursement ou de non-remboursement en face. La mairie serait d'accord, elle vérifierait ce document puis il serait diffusé, levant toute ambiguïté.

Lorsque l'annulation est demandée en raison de l'absence de l'enseignant (la crise sanitaire empêchait les autres enseignants d'accueillir les élèves de la classe dont l'enseignant était absent et non remplacé, mais cela a changé mi-mars) ou lorsque la classe était fermée pour cause de cas de COVID-19, ou lors de l'absence de l'enfant pour cause de maladie, s'il n'est plus possible de décocher parce que jour J...il faut appeler la mairie qui annulera la dépense en recréditant le compte des parents « sur le logiciel ».

Les parents doivent en effet procéder ainsi :

- ✓ décocher les réservations eux-mêmes quand cela est encore possible.
- ✓ sinon, contacter la mairie en indiquant la raison pour laquelle ils auraient souhaité pouvoir décocher et cette dernière le fera à leur place si le motif est recevable.

Lorsque l'annulation est demandée pour des raisons de santé (enfant malade) : contacter la mairie et fournir un certificat médical.

C'est aux parents de demander les modifications sur le logiciel, ce n'est pas possible que l'école et la mairie voient ensemble, il y a tellement de situations différentes...

3. Le temps du repas semble toujours très compliqué : cris, utilisation d'un sifflet par le personnel dans une pièce exigüe. Est-ce que d'autres méthodes pourraient être envisagées pour obtenir le calme ?

Le temps du repas reste un moment très bruyant du fait de l'effectif important d'élèves fréquentant le restaurant (180 enfants en moyenne par jour).

Plusieurs méthodes pour obtenir un niveau sonore raisonnable ont été testées mais aucune n'a véritablement fonctionné.

Pour le second service concernant les élèves de l'élémentaire, il arrive que le sifflet soit utilisé mais cela est plutôt rare.

Pour 1^{er} service concernant surtout les classes de maternelle, c'est un seau avec un bâton pour taper dessus qui est parfois utilisé.

Ces 2 procédés ont été imaginés car la voix du personnel ne parvient à couvrir le bruit, le personnel n'arrive pas à se faire entendre le bruit est trop important.

Il y a un tel bruit que même en haussant la voix il est difficile de se faire entendre. Le bruit n'est pas dû à de réels mauvais comportements de la part des enfants (même s'il y en a parfois), il vient de l'effectif

extrêmement important d'enfants fréquentant la cantine (beaucoup d'enfants discutent en même temps et parfois d'un bout à l'autre de la table...). Aucune autre solution n'a été trouvée à ce jour.

La mairie a demandé aux parents d'élèves élus s'ils auraient des solutions à proposer, *et ces derniers aimeraient aussi que les autres parents d'élèves puissent en proposer s'ils ont des idées.*

Les parents d'élèves élus ont d'ailleurs été invités à venir constater le bruit lors du service des grands notamment qui a lieu de 12h15 à 13h15 environ. De préférence par un parent qui n'a pas d'enfant lors de ce service afin de ne pas créer encore plus d'excitation.

Le service des petits a lieu dans une salle dédiée (avec du mobilier adapté à leur taille) de 11h45 à 12h30 environ.

Les deux services se chevauchent mais se déroulent dans deux salles différentes. Pas de possibilité de faire un 3ème service pour que le bruit soit moins important (idée proposée à la mairie par des parents d'élèves élus) pour des raisons de temps et de personnel.

- 4. Serait-il possible que le personnel encadrant ne fume pas à proximité de l'école ou du car, ou en présence des enfants ? Aussi, serait-il possible que la politesse et « le sourire » soient de rigueur de la part des enfants, mais aussi de la part des parents, et également de la part du personnel de mairie ?**

Mme CHOLLET et Mme VIEIRA sont très surprises de cela car un rappel des consignes sur ce sujet a déjà été fait. Un rappel sera de nouveau effectué.

Cependant quand le personnel de mairie fume à l'arrêt de car alors que le car n'est pas encore arrivé, c'est comme si un parent fumait, la mairie nous rappelle que ce n'est pas interdit. La mairie précise que dans l'enceinte de l'école, personne ne fume. La mairie dit que les parents témoins de personnes qui fument en présence des enfants peuvent venir le signaler directement à la mairie.